

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 95 (1966)
Heft: 5

Artikel: Faut-il modifier notre régime du congé scolaire hebdomadaire?
Autor: Barbey, Léon
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1040304>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bulletin pédagogique

Revue mensuelle de la Société fribourgeoise d'éducation

Rédaction : Fernand Ducrest, 237, rue de Morat, 1700 Fribourg.

Administration : Paul Simonet, 8, rue Louis-Chollet, 1700 Fribourg,

C. C. P. 17-153 : Administration du *Bulletin pédagogique*.

Abonnement (11 fr.) et Cotisation SFE (2 fr) : 13 fr.

12 numéros par an, soit le 15 de chaque mois (sauf en août) et le 1^{er} mai.

Faut-il modifier notre régime du congé scolaire hebdomadaire?

Une formule nouvelle?

La question du congé scolaire hebdomadaire est posée actuellement d'une manière très nette en différentes régions du canton. On peut dire qu'elle agite l'opinion publique.

Et c'est le cas de répéter que, pour beaucoup de ceux qui en débattent, poser la question, c'est la résoudre. Les discussions et les expériences provisoires ont fait émerger déjà une solution qui rallie, sinon la majorité des familles, du moins la majorité des familles qui souhaitent un changement. La plupart demandent *que les enfants n'aient plus de classe le samedi après-midi*.

Certes, on émet ici et là d'autres vœux. Certains proposent que le congé du jeudi, qui fait règle dans la plus grande partie du canton, soit simplement remplacé par le congé du samedi entier: ce serait le régime de la semaine ouvrière.

D'autres se déclarent partisans de deux demi-jours de congé, par exemple les après-midi du mercredi et du samedi: c'est le régime scolaire de nos voisins vaudois, entre autres.

On peut imaginer bien d'autres variantes.

Elles ne retiendront pourtant pas notre attention. Il nous semble en effet qu'à vouloir chercher la meilleure parmi toutes les solutions possibles en soi, on risque de s'égarer dans le maquis de discussions byzantines.

Aucune formule n'est parfaite – et c'est pourquoi il faut être souple –. Rien de plus facile que de trouver en chacune du pour et du contre. Mais aussi rien de plus stérile que d'ergoter ainsi indéfiniment. Soyons réalistes et limitons-nous à examiner l'unique formule qui a dès maintenant l'appui certain d'un bon nombre de familles :

Cette formule nouvelle tient en trois points ;

1. *Maintien d'un jour complet de congé pour couper la semaine, de préférence le jeudi.*
2. *Introduction du congé du samedi après-midi.*
3. *Remplacement des heures ainsi enlevées à l'école, soit par le prolongement des autres journées scolaires, soit par une augmentation équivalente de la durée de l'année scolaire.*

Motifs pour un changement

Prenant les choses par la base, peut-on justifier le principe d'une modification ? Autrement dit, y a-t-il un élément nouveau à la suite de quoi le régime actuel ne convient plus aussi bien qu'autrefois ?

Quelque chose a changé en effet. Ce sont les conditions des loisirs familiaux, en particulier les migrations du week-end.

Les faits sont trop évidents. Il est superflu de les décrire en détail. Quelques remarques suffiront.

Le nombre des travailleurs qui chôment le samedi, en tout ou en partie, va croissant. L'Etat vient de renforcer chez nous ce mouvement en décidant la fermeture de ses bureaux le samedi.

Que, dans ces conditions, les déplacements sabbatiques des familles soient gênés par l'école, qui persisterait à ne pas s'adapter, c'est incontestable, c'est agaçant et cela ne profite ni au prestige de l'école ni au rendement scolaire des élèves.

Reste à souligner qu'*il n'est pas démontré par là que le régime actuel soit défectueux en soi*. Tout au contraire. La coupure de la semaine scolaire par le jeudi, en permettant de ne pas alourdir exagérément l'horaire journalier des classes, réunit le maximum d'avantages du point de vue de l'école et du travail de l'écopier. Mais l'enfant n'est pas seulement un écolier. Il est aussi, il est d'abord membre d'une famille. Et si la vie familiale contemporaine est devenue telle qu'en maintenant ses coutumes notre école entrerait en conflit avec elle, c'est à l'école à s'adapter.

Conditions d'un changement bénéfique

Il y a pourtant des conditions à cette adaptation, car *l'école a aussi des devoirs et les gens d'école en ont conscience*. S'il était démontré que les changements envisagés sont nuisibles à l'enfant, l'école s'opposerait de toutes ses forces même à un mouvement de l'opinion publique. Avec l'espoir,

du reste, que les parents seraient les premiers à renoncer à leurs suggestions actuelles. Car en cette affaire *le critère décisif ne peut être que le bien de l'enfant*.

C'est pourquoi nous défendons vigoureusement le principe de la coupure de la semaine par le congé du jeudi intégral. Nous pensons que c'est une question d'hygiène mentale, et d'hygiène tout court, tant pour les enfants que pour les maîtres.

C'est pourquoi, également, nous restons sur la réserve quant à la meilleure manière de compenser les heures de classe supprimées le samedi après-midi. Prolonger la journée scolaire: n'est-ce pas excessif pour les petits? N'est-il pas indiqué de prévoir un régime différentiel selon l'âge? Faut-il rallonger la séance d'avant ou d'après-midi? Seule l'expérience nous renseignera. En attendant, la souplesse s'impose.

Que feront-ils le samedi?

Soyons réalistes, disions-nous. Soyons-le jusqu'au bout.

Les considérations précédentes valent dans l'hypothèse de la famille sinon idéale, du moins normale; celle où les parents sont réellement heureux que les enfants aient congé en même temps que le père, celle où les parents vont s'occuper de leurs enfants le samedi après-midi, celle aussi où tous les week-end ne sont pas plus fatigants pour les enfants que les jours de classe.

Combien d'enfants seront abandonnés à la rue le samedi après-midi? Qui peut le dire? Qui peut assurer que cette éventualité ne sera que l'infime exception?

L'école doit s'adapter, mais la famille aussi. La collaboration entre école et famille va s'ouvrir à de nouvelles tâches. Ne soyons pas pessimistes. Il vaut mieux savoir et prévoir qu'une innovation comporte des risques. Il faut oser les courir, pourvu qu'on soit résolu à faire face aux nouveaux devoirs qu'un nouveau régime de congé hebdomadaire implique.

Conclusion

Il serait fâcheux que le changement du système de congé hebdomadaire, aux conditions que nous avons essayé de préciser, soit refusé aux familles dans un pays qui a le culte de la famille.

Il ne serait pas moins fâcheux qu'il se fît autrement qu'avec prudence, c'est-à-dire avec la possibilité d'en contrôler les effets, de l'adapter aux situations réelles et d'obtenir la collaboration effective des familles à l'heureux déroulement de l'expérience.

A ces conditions, nos enfants n'auront rien à y perdre et quelque chose à gagner.

Léon Barbey